

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20<sup>E</sup>)  
JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-VINGT-SIX (2026) À COMPTER  
DE 20 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE  
L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

**PRÉSENTS**

M. Martin Soucy, maire  
M. Claude Vézina, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Vallier April, conseiller du district 4  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

**ABSENTE**

Mme Mélissa Brochu, conseillère du district 5

**AUSSI PRÉSENTS**

Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière  
Mme Carole Raïche, directrice générale  
M. Pierre Fiola, directeur des communications et du service aux citoyens

Trois (3) contribuables

M. Jason Doiron et  
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

26.04.166

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

26.04.167

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

3. Motion de félicitations à monsieur Gilles Lavoie.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

#### **ADMINISTRATION**

5. Règlement n° 2026-1543 intitulé : *Règlement sur la gestion contractuelle* : avis de motion et dépôt du projet.
6. Règlement n° 2026-1544 intitulé : *Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élu.es de la Ville de Mont-Joli* : adoption.
7. Ferme REJEBEL INC. – Bail de location de terrain soit une partie du lot 6 387 347 du cadastre du Québec longeant le chemin Perreault Est : autorisation.
8. Vivre en ville – Tournée municipale 2026 : modification.
9. Mérite municipal 2026 : acceptation.
10. TELUS – Demande de couverture cellulaire au lac du Gros Ruisseau : autorisation.
11. Union des municipalités du Québec – Inscription aux assises 2026 : autorisation.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

12. Commission de développement économique, urbanisme et environnement : nomination.

#### **FINANCES**

13. Office d'Habitation Fleuve et Vallée – Budget révisé : adoption.
14. Comité de retraite : nomination.
15. Québec Municipal – Renouvellement de l'adhésion : autorisation.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

16. Colloque PALME Québec – Service du développement industriel et commercial : autorisation.
17. Camp de jour – Moniteurs – Service des loisirs : embauche.
18. Étudiants – Service des travaux publics : embauche.

#### **LOISIRS**

19. Contrat n° LOI-2026-01 : Mise aux normes du gymnase : attribution.
20. Contrat d'inspection des systèmes d'incendies : attribution.
21. Club École Gymn'As de la Mitis – Pont payant : autorisation.
22. Baseball mineur de Mont-Joli – Pont payant : autorisation.
23. Commission loisirs, culture et relation citoyenne : nomination.
24. Demande de subvention Initiatives culturelles MRC de la Mitis – Atelier de culture pour les camps de jour : autorisation.

#### **TRAVAUX PUBLICS**

25. Contrat n° TP-2026-05 : Lignage de rues : attribution.

26. Contrat n° TP-2026-07 : Pose de clôture entre la rue Jennifer-Lelièvre et le commerce Resto Hydraulique : attribution.
27. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Convention d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) : autorisation.

#### **URBANISME**

28. *Règlement n° 2017-1367 intitulé : Règlement sur la démolition des immeubles* – Fonctionnaire désigné : nomination.
29. Procès-verbal de la réunion du 8 avril 2026 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) : dépôt.
30. Demande de dérogation mineure – 1750, rue Bertrand.
31. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1542, rue des Oblats.
32. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 1740, boulevard Jacques-Cartier.
33. Affaires nouvelles.
34. Période de questions.
35. Clôture et levée de l'assemblée.

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR GILLES LAVOIE**

Le conseil municipal tient à souligner que Monsieur Gilles Lavoie, ancien conseiller de la Ville pendant 32 ans, a reçu le 10 avril dernier, la Médaille de la Lieutenante-Gouverneure du Québec pour avoir été une figure clé du développement social à Mont-Joli. Il a, entre autres, participé à la création de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée.

Monsieur Lavoie a consacré sa vie à bâtir des structures durables au service des plus vulnérables. Le conseil municipal félicite donc officiellement, notre ancien collègue pour la plupart, monsieur Gilles Lavoie.

26.04.168

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026, tel que rédigé.

**ADMINISTRATION**

26.04.169

**RÈGLEMENT N° 2026-1543 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2026-1543 intitulé : *Règlement sur la gestion contractuelle* et dépose ledit projet de règlement.

26.04.170

**RÈGLEMENT N° 2026-1544 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU.ES DE LA VILLE DE MONT-JOLI : ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Ville de Mont-Joli a adopté, le 7 février 2022, le règlement n° 2022-1473 édictant le Code d'éthique et de déontologie de ses élus.es;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**CONSIDÉRANT QU'**une élection générale s'est tenue le 2 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, la Loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du *Code d'éthique et de déontologie des élus-es*;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Ville ou, en sa qualité de membre du conseil de la Ville, d'un autre organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

**CONSIDÉRANT QUE** l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Ville et les citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Ville incluant ses fonds publics;

**CONSIDÉRANT QU'**en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs qui y sont prévues;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les

situations de conflit d'intérêts et d'ingérence;

**CONSIDÉRANT QUE** tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion à été donné par le conseiller monsieur Claude Vézina le 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2026-1544 intitulé *Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élu.es de la Ville de Mont-Joli.*

26.04.171

**FERME REJEBEL INC. – BAIL DE LOCATION DE TERRAIN SOIT UNE PARTIE DU LOT 6 387 347 DU CADASTRE DU QUÉBEC LONGEANT LE CHEMIN PERREAULT EST : AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le bail de location de terrain soit une partie du lot 6 387 347 du cadastre du Québec longeant le chemin Perreault Est à intervenir avec la Ferme REJEBEL INC.

26.04.172

**VIVRE EN VILLE – TOURNÉE MUNICIPALE 2026 : MODIFICATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté la résolution 26.03.104 autorisant madame Myriam Albert, Vallier April et Claude Vézina à participer à la Tournée municipale 2026, organisée par l'organisme Vivre en Ville qui devait se tenir le 12 mars 2026 à Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT QUE** cet évènement a été reporté au 30 avril;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal modifie la résolution 26.03.104 et autorise monsieur Claude Vézina, Vallier April, et madame Mélissa Caron à participer à la Tournée municipale 2026, organisée par l'organisme Vivre en Ville qui se tiendra le 30 avril 2026 à Rivière-du-Loup et que tous les coûts d'inscription, de déplacement et de repas leur soient remboursés conformément à la politique en vigueur, le cas échéant.

26.04.173

**MÉRITE MUNICIPAL 2026 : ACCEPTATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli décerne annuellement les prix du Mérite municipal pour honorer des personnes et des organismes dont la

contribution dans la collectivité a permis d'améliorer la qualité de vie de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** la sélection des lauréats est effectuée chaque année à partir d'une liste de suggestions et de candidatures sollicitées auprès des organismes communautaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des lauréats sélectionnés, et de leurs accomplissements et que leur nom sera seulement révélé lors de la soirée du Mérite Municipal du 2 mai prochain.

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'accepter la recommandation de nommer les personnes et organismes sélectionnés à titre de lauréat du Mérite municipal dans leur catégorie respective pour l'année 2026.

26.04.174

**TELUS – DEMANDE DE COUVERTURE CELLULAIRE AU LAC DU GROS RUISSEAU : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la couverture cellulaire au secteur du lac du Gros Ruisseau demeure inadéquate et ne répond toujours pas aux besoins actuels des résidents et des visiteurs, malgré la présence d'une tour de communication dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens habitent ce secteur du lac du Gros Ruisseau, tant du côté de la Ville de Mont-Joli que de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence d'une couverture cellulaire insatisfaisante dans ce secteur persiste et nuit à la sécurité publique, au sentiment d'appartenance et à la qualité de vie des citoyens, notamment en limitant la gestion des urgences, la communication et l'accès à des services essentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à un service cellulaire fiable est aujourd'hui une nécessité pour l'ensemble de la population, en zone urbaine comme rurale;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande en ce sens avait déjà été transmise à TELUS le 2 octobre 2023 par la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, mais que la problématique n'a pas été résolue à ce jour;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal demande formellement à la compagnie TELUS d'assurer un service cellulaire adéquat au secteur du lac du Gros Ruisseau et de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer de manière concrète la couverture cellulaire dans ce secteur, et ce, malgré la présence actuelle d'une tour de communication;

**QUE** la présente résolution soit transmise à :

- TELUS;
- Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage,
- Député, Pascal Bérubé, Matane-Matapédia-Mitis
- Député Maxime Blanchette-Joncas, Rimouski-Matapédia

26.04.175

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – INSCRIPTION AUX ASSISES 2026 : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** les Assises de l'Union des municipalités du Québec auront lieu à Québec du 13 au 15 mai 2026;

**POUR CE MOTIF,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise mesdames Annie Blais, Mélissa Brochu et Carole Raïche ainsi que messieurs Martin Soucy, Denis Dubé, Vallier April, Claude Vézina et Robin Guy à participer aux assises de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra les 13, 14 et 15 mai 2026 à Québec;

**QUE** les coûts d'inscription, les frais de repas, d'hébergement et de déplacement leur soient remboursés conformément à la politique en vigueur, le cas échéant.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

26.04.176

**COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT : NOMINATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme messieurs Claude Vézina, Martin Soucy et Denis Dubé ainsi que madame Carole Raïche à titre de membres de la Commission du développement économique, de l'urbanisme et de l'environnement.

**FINANCES**

26.04.177

**OFFICE D'HABITATION FLEUVE ET VALLÉE – BUDGET RÉVISÉ : ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le budget révisé 2026 de l'Office d'habitation Fleuve et Vallée. La participation de la Ville de Mont-Joli pour l'année 2026 sera de 60 829 \$ pour l'ensemble immobilier suivant : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

26.04.178

**COMITÉ DE RETRAITE : NOMINATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme messieurs Martin Soucy, Claude Vézina et Vallier April sur le comité de retraite de la Ville de Mont-Joli.

26.04.179

**QUÉBEC MUNICIPAL – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION :  
AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le renouvellement de l’adhésion à Québec municipal pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027 au coût de 910 \$ taxes applicables en sus.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

26.04.180

**COLLOQUE PALME QUÉBEC 2026 – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL : AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Myriam Albert, directrice du développement industriel et commercial à participer au colloque PALME QUÉBEC 2026 qui se tiendra les 29 et 30 avril 2026 à Trois-Rivières

**QUE** les coûts d’inscription, les frais de repas, d’hébergement et de déplacement lui soient remboursés conformément à la politique en vigueur, le cas échéant.

26.04.181

**CAMP DE JOUR – MONITEURS / MONITRICES – SERVICE DES  
LOISIRS : EMBAUCHE**

**CONSIDÉRANT** les besoins de main-d’œuvre à combler au Camp de Jour pour l’été 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à l’affichage des postes au sein du camp de jour;

**CONSIDÉRANT** la recommandation à cet effet datée du 12 avril 2026;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise l’embauche des personnes suivantes :

Mesdames Olyvia Beaulieu, Océanne Dufour, Alice Lavoie, Emy Robichaud, Adèle Nadeau, Elsie Bérubé ainsi que messieurs Dérek D’Astous et Louis-Philippe Robichaud à titre de monitrice/moniteur;

Messieurs James O’leary et Hubert Beaulieu à titre d’aide-moniteur;

Madame Blanche Desgagnés à titre de monitrice aquatique;

Madame Annabelle Tanguay et Monsieur Léonard Desgagnés à titre d’aide-moniteur aquatique;

Madame Laurence Bastien à titre de monitrice spécialisée;

Madame Catherine Pelletier à titre d’aide-monitrice spécialisée ; et

Madame Myriam Coulombe à titre de Chef d'équipe.

Pour une durée de sept (7) semaines du 21 juin au 8 août 2026 à raison de 40 heures / semaine. Les taux horaires varieront entre 17.10 \$ et 23,01 \$ de l'heure selon l'ancienneté des candidats.

26.04.182

#### **ÉTUDIANTS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à l'affichage des postes étudiant au sein des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** le rapport de recommandation daté du 12 avril 2026;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** messieurs Olivier Langlois, Ludovic Beaulieu et Kaleb Bouchard soient engagés afin de travailler aux travaux publics à titre d'étudiants selon les conditions établies dans la convention collective de travail entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

#### **LOISIRS**

26.04.183

#### **CONTRAT N° LOI-2026-01 : MISE AUX NORMES DU GYMNASE : ATTRIBUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a reçu deux soumissions soient :

- Construction Bouillon : 39 868.76 \$ taxes incluses;
- Construction G Lepage inc. : 44 669.46 \$ taxes incluses;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli attribue le contrat n° LOI-2026-01 Mise aux normes du gymnase au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction Bouillon au montant de 39 868.76 \$ taxes incluses.

26.04.184

#### **CONTRAT D'INSPECTION DES SYSTÈMES INCENDIES : ATTRIBUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les systèmes d'incendies et de gicleurs au Château Landry ont besoin d'être inspectés;

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats pour ces inspections sont échus tant pour le Château que pour la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à une demande de prix auprès de plusieurs fournisseurs;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli attribue le contrat d'inspection des systèmes incendies au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Chubb au montant de 30 460.02 \$ taxes incluses.

26.04.185

**CLUB ÉCOLE GYMN'AS DE LA MITIS – PONT PAYANT :  
AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Mont-Joli autorise le Club École Gymn'As de La Mitis à organiser une activité de financement sous la forme d'un pont payant le 30 mai 2026 de 8h30 à 15h30.

Les bénévoles seront installés aux intersections suivantes : Lindsay/Doucet, Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier et Jacques-Cartier/Poirier.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

26.04.186

**BASEBALL MINEUR DE MONT-JOLI – PONT PAYANT :  
AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Mont-Joli autorise le Baseball mineur de Mont-Joli à organiser une activité de financement sous la forme d'un pont payant le 20 juin 2026 de 8h00 à 15h00.

Les bénévoles seront installés aux intersections suivantes : Lindsay/Doucet, Érables/Doucet, Villeneuve/Poirier, Jacques - Cartier/ Rioux et Jacques-Cartier/Lavoie.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

26.04.187

**COMMISSION LOISIRS, CULTURE ET RELATION CITOYENNE :  
NOMINATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme messieurs Martin Soucy et Robin Guy ainsi que mesdames Mélissa Brochu et Carole Raïche à titre de membres de la Commission des loisirs, de la culture et des relations citoyennes.

26.04.188

**DEMANDE DE SUBVENTION INITIATIVES CULTURELLES MRC DE LA MITIS – ATELIERS DE CULTURE POUR LES CAMPS DE JOUR : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a un projet pour donner des ateliers de théâtre dans les camps de jour de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser son projet la Ville de Mont-Joli désire déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme de subvention initiatives culturelles de la MRC de La Mitis;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Roch Nadeau, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande financière au programme *Initiatives culturelles* de la MRC de La Mitis pour et au nom de la Ville afin de réaliser le projet d'ateliers de théâtre dans les camps de jours de La Mitis;

**QUE** la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Roch Nadeau, directeur des loisirs à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention;

**QUE** la Ville de Mont-Joli désigne monsieur Gabriel Labat, coordonnateur - jeunesse au Service des loisirs pour assurer un suivi auprès de la MRC de La Mitis;

**QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter sa participation financière, comme indiqué dans le budget final mis dans le contrat représentant 10% du montant total, soit 611,32 \$.

**TRAVAUX PUBLICS**

26.04.189

**CONTRAT N° TP-2026-05 : LIGNAGE DE RUES : ATTRIBUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres par invitation;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a reçu 3 soumissions soient :

- Ligne-Fit Inc. : 39 674.15 \$ taxes incluses;
- Marquage traçage Québec : 20 705.14 \$ taxes incluses;
- Multi-lignes de l'Est : 17 460.38 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** le rapport de recommandation daté du 8 avril 2026;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le contrat n° TP-2026-005 Lignage de rues soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme soit à Multi-lignes de l'Est au montant de 17 460.38 \$ taxes incluses.

26.04.190

**CONTRAT N° TP-2026-07 : POSE DE CLÔTURES ENTRE LA RUE JENNIFER-LELIÈVRE ET LE COMMERCE RESTO HYDRAULIQUE : ATTRIBUTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à une demande de prix;

**CONSIDÉRANT QU'**elle a reçu 4 soumissions soient :

- CM Clôtures Inc. : 14 490.06 \$ taxes incluses;
- Rioux Paysagiste: 14 774.29 \$ taxes incluses;  
(9216-6446 Québec Inc.)
- Clôture Nordique : 28 465.51 \$ taxes incluses;
- Clôture Orléans : 21 702.50 \$ taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** le rapport de recommandation daté du 8 avril 2026;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le contrat n° TP-2026-007 Pose de clôtures entre la rue Jennifer - Lelièvre et le commerce Resto hydraulique soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme soit à CM Clôtures Inc. au montant de 14 490.06 \$ taxes incluses.

26.04.191

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) : AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a déposé une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour son projet en matière de sécurité routière;

**CONSIDÉRANT** le projet de convention d'aide financière reçu;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la convention d'aide financière à intervenir avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR).

**URBANISME**

26.04.192

**RÈGLEMENT N° 2017-1367 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES – FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ : NOMINATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté son règlement n° 2017-1367 intitulé : *Règlement sur la démolition des immeubles*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire nommer un nouveau fonctionnaire pour l'application de ce règlement;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme madame Mélissa Caron, directrice de l'urbanisme et de de l'environnement à titre de fonctionnaire désignée pour l'application du règlement n° 2017-1367 intitulé : *Règlement sur la démolition des immeubles*.

26.04.193

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 AVRIL 2026 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) : DÉPÔT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 8 avril 2026;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Robin Guy

**APPUYÉ PAR** le conseiller Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

De déposer le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2026 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Deux (2) demandes de PIIA
- Une (1) demande de dérogation mineure.

26.04.194

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1750, RUE BERTRAND**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1215 sur les dérogations mineures*;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure n° DM2026-05 a été déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 1750, rue Bertrand pour permettre de régulariser les marges latérales de 0.79 mètre et 0,83 mètre ainsi que les marges arrières d'un garage isolé existant de 0.84 mètre et 0.96 mètre ayant fait l'objet d'un permis, alors que le règlement municipal de zonage en vigueur numéro 2009-1210 à l'article 7.5 exige que la marge de recul arrière soit de 1 mètre s'il ne comporte pas d'ouverture donnant sur la ligne de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne pourrait pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande n'a pas pour effet d'aggraver le risque en matière de sécurité publique et de santé publique;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne porterait pas atteinte à la qualité de l'environnement ainsi qu'au bien-être général;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

**CONSIDÉRANT** l'avis public publié en date du 2 avril 2026;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de la dérogation mineure par le Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'est opposé à cette demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte la demande de dérogation mineure n° DM2026-05 pour l'immeuble situé au 1750, rue Bertrand pour permettre de régulariser les marges latérales de 0.79 mètre et 0,83 mètre ainsi que les marges arrières d'un garage isolé existant de 0.84 mètre et 0.96 mètre.

26.04.195

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1542, RUE DES OBLATS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA* et que la propriété située au 1542, rue des Oblats y est soumise;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de cet immeuble a déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2026-08 pour autoriser le remplacement de la section du revêtement extérieur du bâtiment principal de couleur blanche pour du déclin de vinyle de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du *Règlement sur les PIIA*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Robin Guy

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande de PIIA n° PIIA2026-08 concernant l'immeuble situé au 1542, rue des Oblats, soit le le remplacement de la section du revêtement extérieur du bâtiment principal de couleur blanche pour du déclin de vinyle de couleur blanche.

26.04.196

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1740, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA* et que la propriété située au 1740, boulevard Jacques-Cartier y est soumise;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de cet immeuble a déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2026-09 pour remplacer six fenêtres blanches à carreaux pour quatre fenêtres à carreaux en conservant leur même couleur, le même emplacement et la superficie totale telle qu'existante ainsi que de rénover la galerie avant (garde-corps et poteaux) blanche telle qu'existante;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du *Règlement*

sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable conditionnelle des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Claude Vézina

**APPUYÉ PAR** le conseiller monsieur Vallier April

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande de PIIA n° PIIA2026-09 concernant l'immeuble situé au 1740, boulevard Jacques-Cartier, soit le remplacement de six fenêtres blanches à carreaux pour quatre fenêtres à carreaux en conservant leur même couleur, le même emplacement et la superficie totale telle qu'existante ainsi que de rénover la galerie avant (garde-corps et poteaux) blanche telle qu'existante conditionnellement à ce que le plancher de la section de la galerie avant devant être rénovée soit en bois traité de couleur brun naturel afin de s'uniformiser avec la section de cette galerie déjà rénovée.

**26.04.197**

### **AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Martin Soucy, maire, souligne que deux équipes de l'école Le Mistral se sont particulièrement démarquées lors de la fin de semaine dernière.

D'abord, l'équipe de volleyball cadette féminine a connu un excellent parcours lors du tournoi régional, couronnant sa performance en devenant championne régionale.

Ensuite, l'équipe de hockey masculine M-13 BB a remporté la coupe Chevrolet lors du championnat provincial, une réalisation remarquable.

**26.04.198**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Trois citoyens adressent des questions au conseil :*

1. Bernard Gagné :

- a. À quel moment le terrain de la maison au coin des rues Aubin et Lamontagne sera nettoyée ? La maison du 1695, St-Jean-Baptiste qui est infestée de ratons laveurs et qui est dans un état critique ? Qu'en est-il de l'Auberge Jacques-Cartier de Mont-Joli ?

Réponse du maire : Malheureusement, la Ville a un certain pouvoir, mais pas entièrement. En ce qui concerne la maison incendiée, sur la rue Aubin, une demande a été faite à la Cour, nous attendons le jugement. Lors de la première demande, il y avait une petite erreur, donc nous avons dû présenter une nouvelle requête. Elle a été déposée, ça devrait être favorable et la situation devrait être réglée prochainement. En ce qui concerne la maison sur la rue Saint-Jean-Baptiste, les membres de la famille ont demandé pour la démolition, cela devra passer devant le Comité de démolition. Ce bâtiment était considéré comme patrimonial, donc la demande devait également passer devant la MRC, qui est responsable du schéma d'aménagement. Le dossier a passé devant la MRC la semaine dernière, à la séance du mois d'avril et la MRC a autorisée la démolition. La demande officielle sera donc déposée au Comité de démolition et nous pourrons aller de l'avant. Maintenant, en ce qui concerne l'Auberge Jacques-Cartier, le dossier est toujours en cours. Nous espérons un dénouement dans ce dossier-là avec le promoteur, qu'est-ce qu'il en fera. Je ne peux vous en dire plus pour le moment, mais sachez que les membres du conseil sont très sensibles à ces situations et nous essayons de trouver des solutions pour ce bâtiment-là.

2. Roger Boudreau :

- a. Je trouve que votre réponse pour l'Auberge Jacques-Cartier ça n'a pas beaucoup d'allure. Dire que c'est en cours, ce n'est pas une réponse. C'est une question importante.

Réponse du maire : C'est en cours, plusieurs discussions sont en cours. Si aujourd'hui j'évoque quoi que ce soit publiquement, je fais de la spéculation immobilière. Je n'ai pas le droit de faire ça. La seule chose que je peux dire, c'est que le promoteur nous parle, on parle avec lui. S'il y a des exigences réglementaires, nous allons les étudier. Mais présentement, je ne peux pas aller plus loin, sinon je fais de la spéculation immobilière avec cet immeuble-là au centre-ville. Je ne peux pas vous en dire plus et il faut le comprendre.

- b. Je suis bien désolé, mais cette réponse-là, ce n'est pas ce que les gens veulent entendre. J'ai déjà demandé s'il pourrait avoir du stationnement à cet endroit-là, on m'a répondu un non catégorique. J'ai demandé si on pouvait avoir un palais de justice là, mais on a toujours aucune réponse.

Réponse du maire : J'aimerais pouvoir vous en donner plus, mais vous comprendrez, on ne peut aller plus loin concernant cela. L'immeuble n'appartient pas à la Ville. Le promoteur, on communique avec lui, il y a un projet qu'il regarde. C'est en développement et on espère qu'il y aura un dénouement avant la fin de l'année. Si à la fin de l'année on me pose la question, je serai peut-être en mesure de répondre. J'espère être en mesure de vous donner une bonne nouvelle. Tous les conseillers, on est sous le même serment, je comprends que ma réponse ne fait pas votre affaire, mais la seule réponse que je peux vous donner.

3. Gaétan Morissette :

- a. Vous avez parlé tout à l'heure de la sécurité, ce que vous allez faire dans les coins de rues. Avez-vous songé à faire quelque chose au coin de Sanatorium et Gaboury ? Vous savez qu'il y a souvent des accidents à cet endroit, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour éviter qu'il y aille des morts un moment donné ? Il y aurait-il moyen de mettre quelque chose qui flash pour éviter le danger ?

Réponse du maire : Vous avez bien raison, cette intersection-là, nous savons qu'elle est dangereuse, nous n'aimerions pas que quelque chose de tragique arrive. Il faudrait avoir d'autres discussions sur ce sujet avec le Ministère des Transports, puisqu'il s'agit d'une intersection connectrice. Nous en prenons bonne note, nous allons faire cheminer votre demande.

- b. Avez-vous déjà pensé à fermer l'avenue du Sanatorium ?

Réponse du maire : Je comprends que vous soyez en mode solution. Il faut trouver une solution et on me rappelle qu'une demande a déjà été faite au Ministère pour diminuer la vitesse à cet endroit-là. Donc, peut-être que ça en sera une. Nous devons en discuter avec eux. Merci pour votre question.

26.04.199

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 52;

**POUR CE MOTIF,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller monsieur Denis Dubé

**APPUYÉ PAR** la conseillère madame Annie Blais

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la présente séance.

**SIGNATURES**

**Martin Soucy**

Signé avec ConsignO Cloud (22/04/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



---

Martin Soucy  
Maire

**Françoise Virginie Lechasseur**

Signé avec ConsignO Cloud (22/04/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



---

Françoise Virginie Lechasseur  
Greffière